

PROCES VERBAL SEANCE DU 29 MARS 2013

L'an deux mil treize, et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel TERRADE, Maire.

Etaient présents :

M. LOUBES Yves -M. BOUCHEZ Jean-Marie -Mme MORICE Jacqueline, Maires-adjoints
M. CHOLET Jérôme ó M. GREMONT Reynald - M. PLATEAUX Roger
Mme GRANDJEAN Martine ó Mme DE OLIVEIRA Muriel -M. STOPE Jean-Marie

Absents excusés :

M. Dominique QUIN a donné pouvoir à M. Daniel TERRADE
M. Serge MARIE a donné pouvoir à M. Daniel TERRADE
Mme Annie REGNIER a donné pouvoir à M. Daniel TERRADE

Absente : Mme Barbara CHLAGOU

Monsieur CHOLET Jérôme est élu secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2012 et donne les explications détaillées sur chacun des postes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Il présente également le détail du compte administratif pour le budget de l'assainissement et pour la caisse des écoles.

Le Maire se retire ensuite et la séance est présidée par Madame Jacqueline MORICE ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 faisant ressortir.

Section de fonctionnement

. recettes de fonctionnement	496 115,69
. dépenses de fonctionnement	398 889,44

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent
de fonctionnement pour l'exercice de í í í í í í 97 226,25

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de í í 260 482,73

**La section de fonctionnement fait apparaître un excédent
de clôture de 357 708,98**

. recettes d'investissement	60 364,66
. dépenses d'investissement	105 030,47

La section d'investissement fait apparaître un déficit d'investissement pour l'année de - 44 665,81

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de í í í í í 4 472,43

La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture í í í í í í í í í í í í í í í í í í í - 40 193,38

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'excédent de clôture 2012 :

- à la section d'investissement 2013 - Compte 1068 : 40 193,38
- à la section de fonctionnement 2013 ó Compte 002 : 317 515,60

résolution adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ó SERVICE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

. recettes de fonctionnement	48 563,52
. dépenses de fonctionnement	25 779,00

Le section d'exploitation fait ressortir un excédent d'exploitation de l'exercice de..... 22 784,52

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de í í 151 744,99

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 174 529,51

Section d'investissement

. recettes d'investissement	40 779,00
. dépenses d'investissement	147 796,35

La section d'investissement fait ressortir un déficit d'investissement de l'exercice de- 107 017,35

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 24 548,68

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ó SERVICE ASSAINISSEMENT

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Le conseil municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'excédent de clôture 2012 :

- à la section d'investissement 2013 - Compte 001 : 24 548,68
- à la section de fonctionnement 2013 ó Compte 002 : 174 529,51

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement

. recettes de fonctionnement	550,00
. dépenses de fonctionnement	623,17

La section de fonctionnement fait ressortir un déficit de fonctionnement de clôture de - 73,17

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 1 1 147,51

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 74,34

Section d'investissement

. recettes d'investissement 1 1 1 1 1 1 1 1 ..	0
. dépenses d'investissement 1 1 1 1 1 1 1 1	0

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 1 1 220,86

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 220,86

CAISSE DES ECOLES RÉSULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Le conseil municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'excédent de clôture 2012 :

- à la section d'investissement 2013 - Compte 001 : 220,86
- à la section de fonctionnement 2013 ó Compte 002 : 74,34

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Le Maire présente également le bilan de la commune.

Ainsi qu'il a été précisé ci-dessus, le maire s'étant retiré, les comptes administratifs de la commune, du service assainissement et de la caisse des écoles sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE,

de l'ASSAINISSEMENT et DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

É déclare que le compte de gestion de la Commune, le compte de gestion du service assainissement et le compte de gestion de la Caisse des Ecoles, dressés, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal prend connaissance des comptes qui sont présentés. Il décide d'approuver le Budget Primitif 2013 :

Section de fonctionnement

. Recettes de fonctionnement de l'exercice	444 156,00
. excédent reporté	357 708,98

. Total des recettes	801 864,98
. Montant total des dépenses	801 864,98
de la section de fonctionnement	
dont virement à la section d'investissement	358 354,38

Section d'investissement

. recettes de la section d'investissement	388 832,98
. dépenses de la section d'investissement	388 832,98

Le budget a été approuvé au niveau des chapitres :

- . pour la section de fonctionnement
- . pour la section d'investissement

TARIFICATION

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal fixe certains tarifs, soit :

- . Prix de la photocopie : 0,15 euros
- . Vente des sacs poubelles : 3,90 euros
- . Sac biodégradable : 0,20 cts le sac
- . Stère de bois : 25 euros le stère
- . Carte postale : 0,80 cts

. Concession cimetière .

- 30 euros pour une concession indigent (10 ans)
- 80 euros pour une concession trentenaire
- 230 euros pour une concession perpétuelle

Columbarium et jardin du souvenir

- Concession columbarium : - 700 euros pour 50 ans
- 500 euros pour 30 ans
- Ouverture de case : - 30 euros
- Jardin du souvenir : 50 euros pour dispersion des cendres

Bibliothèque

. Adhésion annuelle bibliothèque : gratuit pour les Jaulziens

Tarification Salle Marcel Mériqonde

- 1°) GRATUITE** - Association Jaulzyenne à but non lucratif dans les limites suivantes :
- 1 fois par semaine l'été et par Association dans la période du 15/04 au 15/10, réunion d'assemblée générale, activité culturelle ou de divertissement non payantes (sans participation financières des personnes présentes)
 - 1 fois tous les quinze jours hiver
 - 1 fois par an : manifestation payante (repas, lunch, soirée etc...)

Si la salle n'est pas rendue propre à l'issue de cette manifestation, il sera facturé un forfait de nettoyage 30 euros)

2°) TARIF APPLIQUE

	<u>ETE</u> <u>15/04 au 15/10</u>	<u>HIVER</u> <u>16/10 au 14/04</u>	<u>Nettoyage</u>
- Conférence ou réunion	45 p	50 p	30 p
- Vin d'honneur	55 p	65 p	30 p
- Réception	125 p	150 p	30 p.

Le nettoyage peut être compris dans la location de la salle, dans ce cas il est demandé de débarrasser les tables, laver la vaisselle et balayer les sols.



PDF Complete
Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Un acompte de 50 % du montant de la réservation de la salle sera demandé et encaissé.

le solde sera versé le jour de la remise des clés.

Une quittance sera remise à chaque versement.

DECISION CONCERNANT CERTAINES DEPENSES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal inscrit certaines dépenses :

- Compte 60636 - Vêtements de travail : 700 euros
- Compte 6218 - Personnel extérieur au service : 8 000 euros
 (Eveil Cantonal ó Remplacement par le centre de gestion)

DECISION CONCERNANT LE RECEVEUR MUNICIPAL

L'indemnité du conseil et le budget, fixée par arrêté ministériel du 16 septembre 1983 est reconduite au profit du trésorier d'Attichy, la somme nécessaire est inscrite au budget primitif 2013 au compte 6225.

DECISIONS CONCERNANT LES SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer pour 2013 les subventions suivantes pour un montant de 23 990 euros

65 - Subventions versées 23 990

657361 . Caisse des Ecoles de JAULZY	550,00
657362 . C.C.A.S. DE JAULZY.....	7 000,00
65748 . Mutuelle de l'Oiseí í í í í í í í í	900,00
. Société de Chasse de Jaulzy	160,00
. Amicale des Pêcheurs	175,00
. Anciens Combattants í í í ..í í í í	160,00
. Le Souvenir Français	80,00
. Ass. Parents d'Elevés CES	85,00
. Basket Club Intercommunal	170,00
. Familles Rurales	1 100,00
. SPA	970,00
. Association Sauveteurs de l'Oise.....	160,00
. Ciné rural 60 í í í í í í í í í í ..	300,00

allotí í í	200,00
í í í í ..	475,00
í í í í ..	85,00
. Club de Majorettes í í í í í í í í í	250,00
. Dauphin club du canton d'Attichy í í	60,00
. Vie libre « la soif d'en sortir » í í í í ..	50,00
. PAIO í í í í í í í í í í í í í í	110,00
. Comité des fêtes í í í í í í í í í í	700,00
. Ass. des Supers Parents et Petits crayons í	150,00
. Association RE-AGIR í í í í í í í í	100,00
. Familles Rurales í í í í í í í í í	10 000,00

(somme versée en fin d'année suivant les dépenses de fonctionnement du
périscolaire)

Résolution adoptée à l'unanimité.

LOYERS

Loyer MINGORI

Le loyer MINGORI demeure inchangé à 28 000 euros par an.

Résolution adoptée à l'unanimité

Loyer LOGEMENTS

Le loyer des trois appartements de l'école primaire reste inchangé jusqu'au 30 avril 2013 à savoir :

- Logement 2 rue de Compiègne : 442,69 euros
- Logement 4 rue de Compiègne : 431,26 euros
- Logement 8 rue de Compiègne : 376,20 euros

A compter du 01 mai 2013 une hausse de loyer des appartements est demandée sur l'indice INSEE (indice de référence des loyers : 1,88 % au 4^{ème} trimestre 2012) soit :

- Logement 2 rue de Compiègne : 451,01 euros
- Logement 4 rue de Compiègne : 439,36 euros
- Logement 8 rue de Compiègne : 383,27 euros

Résolution adoptée à l'unanimité.

MAIRE et ADJOINTS

vu le CGI et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
L'indemnité du Maire étant fixée par référence au montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le conseil municipal décide de renouveler, le montant des indemnités des Maires-adjoints fixées à 7,43 % de l'indice brut 1015, suite à la disposition de la loi du 27 février 2008 décret n° 2008-198 et de fixer l'indemnité du Maire correspondant à 27,90 % de l'indice brut 1015 selon référence du barème des indemnités de fonction en vigueur pour une commune comptant 927 habitants au 01 janvier 2013.

Résolution adoptée à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Le conseil municipal décide de ne pas apporter de modification aux taux qui sont présentés, à savoir :

. Taxe d'habitation	9,20 %
. Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,61 %
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,32 %

Ces taux sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2013 : COMMUNE

Afin de financer les futurs travaux d'assainissement il est nécessaire de verser au service assainissement une subvention soit :

Dépenses d'investissement :

C/ 20418 SUBVENTION D'EQUIPEMENT : 20 000 euros

Résolution adoptée à l'unanimité.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le budget du service de l'assainissement pour l'année 2013

Section d'exploitation

. Recettes d'exploitation	223 381,83
. Dépenses d'exploitation	223 381,83

Section d'investissement

. Recettes d'investissement	257 557,51
. Dépenses d'investissement	257 557,51

Le budget de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2013 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Afin de financer les futurs travaux d'assainissement, le versement d'une subvention par le budget primitif de la commune, est accepté soit :

Recettes d'investissement

C/ 1314 subvention de la commune : 20 000 euros

Résolution adoptée à l'unanimité.

SERVICE ASSAINISSEMENT TAXE DE PARTICIPATION

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement

Versement comptant : 915 euros

Versement en trois annuités :

1 ^{ère} annuité :	305 euros
2 ^{ème} annuité :	335 euros
3 ^{ème} annuité :	320 euros

Résolution adoptée à l'unanimité.

- CAISSE DES ECOLES

Le conseil municipal approuve le budget primitif de la caisse des écoles faisant ressortir :

Section de fonctionnement

. recettes de fonctionnement	624,34
. dépenses de fonctionnement	624,34

Section d'investissement

. recettes d'investissement í í í í í í í í ..	220,86
. dépenses d'investissement í í í í í í í í	220,86

Résolution adoptée à l'unanimité.

IMPUTATION FACTURES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des devis ont été demandés et qu'il est nécessaire d'établir une délibération pour le règlement en section d'investissement, de certains achats de matériels inférieurs à 500 euros TTC.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décident d'effectuer les achats suivant les devis établis :

Par la société BAUDOUX :

. Nettoyeur haute pression eau froide	815,57 euros TTC	Compte 2158
. Manche de lavage	21,98 euros TTC	Compte 2158
. Tuyau PVC Tricoflex	159,66 euros TTC	Compte 2158
. Echelle transform 2 plans	173,42 euros TTC	Compte 2158

Par la société TROSLY Motoculture

. Tondobroyeuse	5 050 euros TTC	Compte 2158
. Epandeur spécial sel	512,10 euros TTC	Compte 2157

Résolution adoptée à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 mars 2013 par laquelle la demande de report des rythmes scolaires a été votée.

Pour permettre la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015, il est nécessaire de créer un plan éducatif territorial avant de décider de la modification des horaires et l'organisation du temps scolaire.

Ce plan éducatif territorial sera établi en collaboration avec les enseignants et les parents d'élèves.

FERMETURE DE CLASSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu en date du 22 mars 2013, un courrier, daté du 08 mars 2013, de Madame LAPORTE Elisabeth, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise, qui nous annonce le retrait d'un emploi d'enseignant en élémentaire pour la rentrée 2013/2014. Un courrier de mécontentement ainsi qu'une demande de rendez-vous a été adressé à Madame LAPORTE en date du 25 mars. Ce courrier a été lu au conseil municipal qui en approuve le contenu.

ACCUEIL DES DEUX ANS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 mars 2013 par laquelle les membres du conseil municipal avaient décidé d'accueillir les enfants de deux ans.

Le dossier pour l'accueil des enfants de deux ans est mis pour le moment en attente et une décision sera prise en fonction de la fermeture ou non d'une classe pour la rentrée 2013/2014.

TRAVAUX RN 31

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal de la réunion organisée à Trosly Breuil le 28 mars 2013 concernant les travaux de la RN 31.

Une présentation par la DIR Nord a été faite aux maires concernés (TROSLY, CUISE, COULOISY et JAULZY) ainsi qu'aux représentants de la Communauté de communes du canton d'ATTICHY, des projets d'aménagements de la RN 31 entre Compiègne et Courtieux.

Il a été confirmé par Monsieur WISOCKY, directeur de la DIR Nord, des travaux sur JAULZY en 2013/2014 à savoir l'aménagement du carrefour Maison Blanche et la chicane entre JAULZY côté Soissons.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des devis ont été demandés et qu'il est nécessaire d'établir une délibération pour le règlement en section d'investissement, de certains achats de matériels inférieurs à 500 euros TTC.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décident d'effectuer les achats suivant les devis établis :

Par la société BAUDOUX :

. Nettoyeur haute pression eau froide	815,57 euros TTC	Compte 2158
. Manche de lavage	21,98 euros TTC	Compte 2158
. Tuyau PVC Tricoflex	159,66 euros TTC	Compte 2158
. Echelle transform 2 plans	173,42 euros TTC	Compte 2158

Par la société TROSLY Motoculture

. Tondobroyeuse	5 050 euros TTC	Compte 2158
. Epandeur spécial sel	512,10 euros TTC	Compte 2157

Résolution adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des modifications concernant les élections municipales. Le seuil d'application du scrutin proportionnel plurinominal a été fixé à 1000 habitants

COURS DE DESSIN

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de sa rencontre avec Madame LEONARDI et un professeur de dessin Madame AUCHECORNE Daria de Vauxrezis dans l'Aisne, diplômée des beaux arts. Au même titre que la musique, le conseil municipal accepte la proposition de prêter gracieusement la salle bleue pour ces cours qui débiteront le jeudi 2 mai de 10 h 00 à 12 h 00 et seront dispensés toutes les semaines. Des publicités seront préparées et distribuées dans les boîtes aux lettres.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les documents à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 30.



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)



CONVENTION

ENTRE LA COMMUNE ET LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur Daniel TERRADE, Maire de Jaulzy, Oise,

Entre

Le Budget Primitif de la commune

Et

Le budget primitif du service assainissement de Jaulzy,

Il est convenu ce qui suit :

Afin de financer les futurs travaux d'assainissement il est nécessaire de verser au service assainissement une subvention soit :

. Budget primitif 2013 ó COMMUNE

Dépenses d'investissement

C/ 20418 SUBVENTION D'EQUIPEMENT : 20 000 euros

. Budget primitif 2013 ó SERVICE ASSAINISSEMENT

Recettes d'investissement

C/1314 Subvention de la commune : 20 000 euros.

FAIT A JAULZY, le 29 mars 2013

Le Maire,

D. TERRADE

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 H 45



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)